

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Économie sociale et solidaire et
consommation

Arrêté du 24 décembre 2013

portant nomination à la Commission de la sécurité des consommateurs

NOR : ESSC1326289A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 534-4, R. 534-5, R. 534-6 et R. 534-13 ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2012-912 du 25 juillet 2012 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 portant nomination à la commission de la sécurité des consommateurs.

Arrête :

Article 1er

M. Gérard LALLEMENT est nommé à la Commission de la sécurité des consommateurs, en qualité de personnalité qualifiée proposée par le conseil d'administration du Laboratoire national d'essais, en remplacement de M. Rémi GUILLET.

Article 2

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 24 décembre 2013

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé de l'économie sociale et solidaire
et de la consommation

Benoît HAMON